

**Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture  
Service de la culture**

Service de la culture, rue Centrale 62, 2501 Bienne

Responsable : Trudi Lörtscher  
Rue Centrale 62 2501 Bienne  
T: 032 326 14 15 F: 032 326 14 90  
trudi.loertscher@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Aux associations culturelles  
biennoises

6. Juni 2008 TL/PH

o:\p\_kultur\soutiens - beiträge\divers - divers\steuerbefreiungsgesuche 080425.doc

### **Exonération fiscale des dons faits aux institutions culturelles**

Madame, Monsieur,

Plusieurs personnes se sont renseignées chez nous pour savoir quelles conditions doivent être remplies pour que des dons soient exonérés d'impôts. Monsieur Bärtschi, de l'agence biennoise de l'Intendance des impôts du canton de Berne, nous a renseigné ainsi:

Les bénéficiaires (institutions, associations, fondations, etc.) doivent:

- avoir un but non lucratif d'intérêt général et ne pas être liées à une fonction religieuse (par exemple, les dons pour des églises libres ne peuvent être déduits),
- avoir leur siège en Suisse
- avoir déposé une demande d'exonération auprès de l'Intendance des impôts du canton de Berne, Droit et législation, case postale 8334, 3001 Berne.

Sur la base de ces informations, nous recommandons aux institutions culturelles (fondations, associations, sociétés, etc) de soumettre une demande d'exonération. Cette procédure ne demande que peu de temps et n'a que des avantages:

- les donatrices et donateurs sont plus généreux lorsque leurs dons peuvent être exonérés d'impôts
- les donatrices et donateurs peuvent tenir compte d'institutions culturelles spécifiques, plutôt que de s'adresser automatiquement aux institutions caritatives traditionnelles, fiscalement exonérées (de type Chaîne du bonheur ou autres).

Toujours selon les informations fournies par Monsieur Bärtschi, le dépôt d'une demande d'exonération n'a pas de conséquences négatives pour les requérants. Il n'y a naturellement aucune garantie que chaque demande soit approuvée.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Direction de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture  
Service de la culture

Trudi Lörtscher  
Collaboratrice spécialisée

Copies: AAOC, Sleep-in, Gassenküche